Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Joumada II 1444
27 Décembre 2022

N° 153

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2329**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2332**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2334**
Homologation de résolutions **2335**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2335**
Avis aux créanciers..... **2338**
Convocations
Sociétés anonymes **2339**
Actes Administratifs
Avis au public **2340**
Divers
Avis au public..... **2340**
Rectificatifs **2341**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

MAXULA CAPITAL

Société anonyme

Au capital de 1.700 000,000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - Bloc B 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : N°1324953Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2022 enregistré à la REAS Tunis le 16 décembre 2022 sous le n°22504038 Quittance n°98655, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 3.000 000,000 dinars pour le porter à 4 700 000,000 dinars par l'émission de 30 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de Wifak Bank, Agence le Kram, sous le n°47001000000016510022.

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

- Un exemplaire a été déposé au RNE le 19/12/2022 sous le n°AC011872022.

2022R03016SANB2

Assemblée générale extraordinaire

Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès

S.A au capital de 7.000.000 DT

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Zrig, 6072 Gabès

R.C : B22101242010

M.F.: 1153449L/A/M/000

CNSS : 213308-05

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 8 décembre 2022 enregistré à la recette des finances Boulbaba M'rabet - Gabès le 15/12/2022 sous le numéro 8450927 quittance n° M074841 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 20/12/2022 sous le n° 2022170866. Il a été décidé ce qui suit :

1) Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de neuf cent soixante quinze mille dinars (975 000 dinars) pour le porter à sept millions neuf cent soixante quinze mille Dinars (7 975 000 dinars) au lieu de sept millions Dinars (7 000 000 dinars) par augmentation du nombre d'actions de trente neuf Mille actions (39.000 actions), portant le nombre d'actions à trois cent dix neuf mille actions (319.000 actions) d'une valeur nominale de vingt cinq dinars par action au lieu de deux cent quatre vingt mille actions (280 000 actions) et l'augmentation de capital sera entièrement libérée,

2) Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital de la société,

3) Finaliser le processus d'augmentation de capital de la société par le Conseil d'administration.

4) Rectification de l'article n°6 des statuts de la Société,

5) Le processus de souscription sera effectué par les actionnaires dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

6) Libération totale dans un délai maximal de trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de souscription.

2022R03033SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital en numéraire

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN

Société anonyme

Au capital de 3.750.315 Dinars divisé en 3.750.315 actions de un dinar chacune

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

- La société est une institution de microfinance selon les mécanismes et modalités des finances islamiques conformément au Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire détenant au moins cinq actions a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales ordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales extraordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Répartition des résultats :

* Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

- Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2022 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis en date du 22/12/2022 sous le n°M008859 et quittance n°22505725, dont un exemplaire a été déposé au Greffe de tribunal de première instance de Tunis, le 22 décembre 2022 sous le n°AC011962022, et un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 22 décembre 2022 sous le n°2022F84009733 il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de vingt sept million deux cent quarante neuf mille six cent quatre vingt cinq dinars (27.249.685 DT) pour le porter de trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 DT) dinars à trente et un million dinars (31.000.000 DT) et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales, laquelle augmentation sera réservée au profit des sociétés BANQUE ZITOUNA, ZITOUNA TAKAFUL, ZITOUNA PAIEMENT, ZITOUNA FINANCES, ZITOUNA CAPITAL , MAJDA SMART SOLUTIONS, Nabil Elmadani et Adel Alaya.

- Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de vingt sept million deux cent quarante neuf mille six cent quatre vingt cinq (27 249 685) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération en numéraire devra être effectuée à hauteur d'un montant de dix-huit million dinars (18.000.000 DT), à la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence Siège au Kram au compte indisponible n°25 000 000 0001081433 66 ouvert au nom de la société ZITOUNA TAMKEEN IMF.

- Le dernier délai de souscription est fixé à quinze (15) jours au plus tard à partir de la date de publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R03040SANB2

Cooptation d'un Administrateur

Nomination du Président Directeur Général

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F.: 0030142FAM 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 15 décembre 2022 sous le n°22810242 - Quittance M137309, il a été décidé :

- La cooptation de Monsieur Wissem Khelifi en qualité d'Administrateur et sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 16 décembre 2022 sous le n°2022166822.

2022R03043SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Il appert es délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 15/12/2022 sous le n°22706834 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 15/12/2022 sous le n° 22706832 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 15/12/2022, sous le n°2022166256.

2022S01489SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0022965S

MF : 22965S/AM/000

CNSS : 165415-30

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702773 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702771 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 15/12/2022, sous le n°2022166233.

2022S01490SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/M/A/000

CNSS : 221153-90

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire

du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux Statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 15/12/2022 sous le n°22706826 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances de Hammam Sousse, le 15/12/2022 sous 706824 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 15/12/2022, sous le n°2022166242.

2022S01491SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE

Société anonyme

Au capital de 34.685.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0411859H

MF : 411859H/MA/000

CNSS : 00166558-09

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702778 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702777 ont été déposés au registre National des Entreprises le 15/12/2022 sous le n°2022166248.

2022S01492SANB2

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/MA/000

CNSS : 69760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 qu'il a été décidé l'adoption des nouveaux statuts mis à jour de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702776 et un exemplaire des nouveaux statuts enregistrés à la recette des finances d'Akouda, le 15/12/2022 sous le n°22702774 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 15/12/2022, sous le n°2022166264.

2022S01493SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

Société Lac Food Corporation (LFC)

MF : 1341094C

Suivant procès verbal extraordinaire de la Société Lac Food Corporation en date du 6/5/2022 enregistré à la recette des finances du Lac le 30/5/2022 sous le n°22704109 les associés de ladite LFC ont accepté à l'unanimité le contrat de cession de la totalité des parts sociales de Mr Mounir Ben Abda dans la société du Lac Food Corporation dont le nombre 35 parts sociales à Mr Mohamed Ben Lakhdhar Sassi adresse : rue 14 Nicola Béranger Ouardia 1.

Le P.V a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2022163285.

2022T01345SRLB2

Société PANNEAUX DU MAGHREB

SARL au capital de 7 600.000

Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis

RNE : 1343564W

MF : 1343564 W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19/12/2022, enregistré à la recette des finances de Kala Kébira le 20/12/2022 sous quittance n°M004022 et enregistrement n°22803544 et enregistré au RNE sous n°2022171682, il a été décidé :

- Nomination et fixation des pouvoirs du cogérant GHEDAMSI Houda.

2022S01519SRLB2

Augmentation de capital social

Société «SONO BOIS» S.A.R.L

Rte de Medjez El Beb Cité Bougatfa II Sidi Hassine Séjoumi - Tunis

Identifiant unique : W0042756

R.C : B183831996

Suivant acte sous seing privé en date du 27/11/2022 enregistré à la recette des finances de sidi Hassin - Tunis le 28/11/2022 sous n°22503687 reçu n°M105546, déposé au registre national d'entreprise le 21/12/2022 sous numéro 2022172433. Il a été décidé à l'unanimité :

- Augmentation de capital social de deux millions cinq cent mille dinars (2.500.000 DT), qui sera fixé à la somme de sept millions cent sept mille dinars (7.107.000 DT),

- Modification de l'article 6 des statuts.

2022403129SRLB2

TAEF ADVISORY COMPANY SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 1.000 Dollars

Rue de la Bourse - Imm. ZENITH-Les Jardins du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1328297/G

Suivant un P.V de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27/10/2022 enregistré à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 2/12/2022 sous Qn°M115861 En°22709587

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Société AMC Ernst & Young Sarl représentée par Mr. Kamel El Hammi en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1328297G le 15/12/2022 sous dossier n°2022166047.

2022403133SRLB2

SME CONSULTING COMPANY SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 Dinars

Rue de la Bourse - Imm. ZENITH - Les Jardins du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1393148 K

Suivant un P.V de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27/10/2022 enregistré à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 2/12/2022 sous Qn°M115860 EN°22709586.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Société AMC Ernst & Young Sarl représentée par Mr. Kamel El Hammi en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1393148K en date du 15/12/2022, sous dossier n°2022166081.

2022403134SRLB2

DISPRO SERVICES SARL

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Immeuble COGIC - 1er Etage - 14, Rue Mohamed El Farabi - Z.I. Saint Gobain - Mégrine Erriadh - 2037 Ben Arous

I.U : 1473253F

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 26/5/2022 enregistré à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 9/6/2022 sous QN°M065171, EN°22704528.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Rue du Lac Victoria Résidence LAC 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C2-1 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis A Immeuble COGIC - 1er Etage - 14, Rue Mohamed El Farabi - Z.I. Saint Gobain - Mégrine Erriadh - 2037 Ben Arous.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1473253F en date du 15/12/2022 sous dossier n°2022166186.

2022403135SRLB2

AL ORGANISATION SARL

8, rue Cheikh Mohamed Taher Ben Achour 2046 La Marsa

IU : 1222346Q

Capital social : 1000 DT

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire du 21/11/2022 enregistré à la recette des finances la Marsa en date du 9/12/2022 n° d'enregistrement 22507675, quittance n°143113 et déposé au registre national des entreprises le 12/12/2022 quittance n°2022161453, il a été décidé la dissolution de la société par anticipation et la nomination de M. Sabeur El Ouni, titulaire de la CIN n°07451081 du 26/10/2020, comme liquidateur de la société. L'adresse d'expertise est au B23 résidence le Rosier Av de la Bourse Lac 2.

2022403138SRLB2

Assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2022

Société TUNISIENNE DE PRET-A-PORTER

Société à Responsabilité limitée

Matricule Fiscal : 0011990J

Siège social : 7 Rue du Bois, Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Manouba

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2022 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 7 novembre 2022, quittance n°M050810, enregistrement n°22702010, il a été décidé de changer le régime totalement exportateur et de migrer vers le régime du droit commun.

Le procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 décembre 2022, sous le numéro de récépissé 2022174438.

2022403146SRLB2

AUTRES SOCIETES

«SHERATON OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION»

BRANCHE EN TUNISIE

Siège social : Hôtel Sheraton - Avenue de la ligue Arabe1080 Tunis

Identifiant Unique : 0919730H

Suivant un procès verbal du conseil d'administration en date du 16/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés - 1er Bureau - Tunis le 9/12/2022, sous En°22805498 Qn°8527

- M. Christian Tomandl a démissionné en tant que directeur général de la Branche en Tunisie.

Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général de la branche en Tunisie M.Mustafa Itani.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16/12/2022 sous B.O.R.N.E N°271 et annonce n°2022167118.

2022403128SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances cité Zouhour Tunis le 01/12/2022 enregistrement n°1540216 quittances n°M060264 Mr Mehrez Azouzi a vendu à Mme Salwa Hajjam la totalité du fonds de commerce pour vente et fabrication pâtisserie, crémerie et glace sis au n°70 rue 4106 Ezzouhour Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez Me Ahmed M'hadhbi avocat son bureau sis au n°21 rue Malta Sghira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 17/12/2022.

2022T01344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 18 rue Arbi Zarrouk Béja, quittance n°M070355, enregistrement n°22207627, madame Malek Abdennour a vendu à madame Selmi la totalité d'une boulangerie à Sidi Ismail Béja.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue des Martyres El Mourouj 1 dans un délai de20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 15/12/2022.

2022R03041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette quittance 122170 enregistrement 22206556 Mr Rabii Ksouri a vendu à la société restaurant famille Ksouri (SARL) la totalité du fonds de commerce destiné comme un restaurant sis au 08 avenue Franklin Roosevelt la Goulette Tunisie.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue des Martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 15/12/2022.

2022R03042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente établi le 7/12/2022 par l'Avocat Maître Ben Khalfallah Mouna enregistré par quittance n°M079258 Monsieur Badreddine Magdiche a vendu la totalité du fonds de commerce sise au 117 rue Léopold Senghor Sousse à Monsieur Abdellatif Amara consistant en un opticien ou ventes des produits paramédicaux.

Toutes objections seront reçues chez cabinet Maître Ben Khalfallah Mouna sis à la place 14 janvier Msaken Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 17/12/2022.

2022S01497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Pa acte sous seing privé, signature légalisée devant la commune le 14/12/2022 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 14/12/2022 Reçu 124111 n° d'enregistrement 22206798, Ali Etrabelsi Elgharyeni titulaire n°12839376 le 10/11/2021 ; vend à Belghesem ben Bourawi ben Belghesem Elwerghimi la totalité du fonds de commerce situé à la route de la plage n°51 hammam Sousse "ROSA Food". Les oppositions seront effectuées chez Ali Etrabelsi Elgharyeni demeurant à l'avenue Victor Hugo Sousse et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 17/12/2022.

2022S01499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 02/12/2022, enregistré à la recette des finances de K.Kebira le 20/12/2022 sous le n°22202615, quittance n°M067544, Mme Meriem bt Brahim Ben Haj Slama, demeurant à Akouda Rue Ali Belhouane, a vendu à Mr Jalel Ben Abdelhakim Bouker, demeurant à Akouda Rue Hafedh Elhamadi ; la totalité du fonds de commerce portant la carte d'identification fiscale N° 1694774/F avec ses éléments corporels et incorporels sis à kalaa Kebira rue 1er juin.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed Laarif dont l'étude est sise à Immeuble Ezzahra bloc B ; Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 20/12/2022.

2022S01520FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 21/12/2022 et enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse le 22/12/2022 sous n°22206977 Quittance n°126471, la société JANNETE EVENTS, MF N° 1702246/ J, a vendu à Houssem Gabsi, CIN n°09310634 et Mme Fatima Omri CIN N°03742955. La totalité du fonds de commerce situé au boulevard Abdelkhader Daghrir Hammam Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben ficha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yasser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 24/12/2022.

2022S01523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances Abou al Kacem Echebbi le 14/12/2022, quittance sous n°M138802.

Mr Mohamed Rekik titulaire de la C.I.N sous n° 01155498 a vendu à Mr Fathi Bel Hsine titulaire de la C.I.N sous n° 05329498.

Le fonds de commerce de la Boulangerie exploité au local sis à rue Ibn Rochd n°31 à Sfax.

- Les oppositions peuvent être formées entre les mains du vendeur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication des présent avis au JORT.

- Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 16/12/2022.

2022X01598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Haikael Ben Ayed avocat enregistré à la recette des finances route de Tunis le 9/9/2022, quittance n°M086981 et d'enregistrement n°22202740, Mr Cherif Bouaabidi titulaire de la c.i.n, n°05730893 demeurant à Al- Fajeej beni Khedach Médenine a vendu à Mr Lotfi Bouaabidi titulaire de la c.i.n. n°13409819 demeurant à A.l-Fajeej beni Khedach Médenine la totalité du fonds de commerce exploité Fruits Secs sis à la route Tunis, Km 2.5. Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours auprès de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au Journal le Quotidien du 8/10/2022.

2022X01601FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part de maître Faten Kilani daté le 28 septembre 2022 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil Bizerte le 23/11/2022 sous le 22001717 quittance n°M051743, Mme Naziha Raiess a donné à son fils Mr Mahdi Ghaiel tout le fonds de commerce sis à l'Avenue 14 Janvier Menzel Jemil Bizerte exploité en tant que café catégorie A.

Les objections doivent parvenir au donataire au notaire Kilani Faten à son étude situé à la rue Abldelaziz Thaalbi Menzel Jemil Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne même annonce est publiée le 5/11/2022 aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien».

2022403147FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 7/12/2022 et enregistré à la recette des finances Mohamed Marouf - Sousse le 12/12/2022 sous le numéro 22303184 quittance numéro M091081; Monsieur Lotfi Trabelsi, CIN 02837801, sis n°3 rue Constantine - Sousse loue à Monsieur Ahmed Dahmoul sise à 38 rue 9 avril M'saken Est Sousse, tout le fonds de commerce (éléments incorporels) exploité comme magasin de vente de prêt-à-porter sise à la Médina de Sousse souk-khodhra. Cette annonce est publiée au journal Essahafa le 17/12/2022.

2022S01495FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité administrative de l'Ariana le 22/4/2021 sous le numéro 21302242 quittance n°M044113 Mme Chafika Jaafer Titulaire de la CIN 00016284 délivrée le 3/10/2016 a loué la totalité du fonds de commerce ayant pour activité restaurant sis au N°09 Rue grâce Ariana 2080 à Mr Saber Taoujouti Titulaire de la CIN 05908428 délivrée le 4/12/2002 ayant le matricule fiscal n°1460806Z, cette location est publiée dans le journal Le Quotidien en date 17 décembre 2022.

Toutes les objections sont acceptées sur justification à l'adresse de location, n°9, grace Ariana 2080, pendant une durée de 20 jours à compter de l'émission de l'annonce.

2022403136FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 18/02/2019

Date de décision du gouverneur de Kairouan : 3/4/2019

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de pêche "Jbel Oueslait"

Lieu d'intervention : Jbel Oueslait -Ain Jaloula- Gouvernorat de Kairouan

Siège : Ain Jaloula - Kairouan

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelles, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Abdelhamid Ben Sghaier Dhouioui

Trésorier : Mr Ridha Ben Hédi Khlifi.

2022S01501APSF1

Constitution d'un syndic

Immeuble «ALANBARA»

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 14/8/2021, déposé à la municipalité de Mahdia le 21/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 02/12/2022 sous n°2632 Quittance n°M068743, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndic des propriétaires de l'immeuble «AL ANBARA», sise à la Zone touristique Hiboune Route de la Corniche Mahdia et qui se compose de :

Présidente : Mme Hasna Zaak

Secrétaire général : Mr Adel Mahmoud

Trésorière : Mme Sonia Al Ayeb

Membres : Mme Anissa Berhouma et Mr Moez Fakhfakh.

2022S01511APSF1

Constitution du Syndic des propriétaires de Résidence Izdihar

Route de Tunis km 6 Sakiet Ezzit Sfax

Suivant procès-verbal en date du 29 Août 2022 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit le 17 Novembre 2022, sous le numéro 22703144 Quittance n°M073591 est constitué le syndic des propriétaires de Résidence Izdihar

Président du syndic : Mr Ammar Bechir

Vice-président : Mr Chabouh Abdallah

Secrétaire générale : Mme Messaoudi Sonda

Trésorier : Mr Lahyani Firas.

2022X01599APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Conformément à la décision du gouverneur de Tozeur du 10 février 2022 sous le numéro 062

Dénomination : "Al baraka"

Périmètre d'intervention : Bir Lemelah Hazoua.

Siège social : Souk Bayada - Nefta

Assemblée générale constitutive : 31 Mai 2021

Président : Ibrahim Ben Othmen

Trésorier : Ridha Lamouchi

Objectifs :

- Rationalisation de l'utilisation des eaux et des systèmes d'irrigation;

- Bonne exploitation de la zone d'irrigation et développement de l'exploitation des palmiers dattiers

- La sauvegarde les intérêts de ses adhérents.

2022403088APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau de syndicat

«Résidence El berr» Nouvelle Médina

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Elyasminette le 15-02-2022 sous le numéro 22700418 quittance n°M009522, les présents décident à l'unanimité le renouvellement du bureau du syndicat pour la gestion et la maintenance de la résidence Elberr sise à la rue du Sénégal la nouvelle médina Ben Arous à partir de la date de l'assemblée :

Les membres du syndicat ELBERR :

Président : Maher Rihani

Trésorier : Abdellatif Hemissi

Secrétaire général : Abdeljelil Meskini

Membre : Khaled Cherif.

2022T01360APSF2

Election du comité d'un syndic

Résidence «Rahma»

Bloc A - Al Frina - Monastir

Suivant PV en date du 25/11/2022, déposé à la municipalité de Monastir le 22/12/2022, et enregistré à la recette des finances de Monastir le 21/12/2022 sous n°22807909 - Quittance n°M071709 il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mourad BEZZINA

Secrétaire général : Faouzi BCHIR

Trésorier : Rabeh SALHI.

2022S01518APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale des copropriétaires de la troisième tranche de la résidence «Diar Soukra» qui s'est tenue légalement le 3 novembre 2022 et dont le P.V. a été déposé à la recette des finances de la Goulette le 22 décembre sous le n° d'enregistrement : 22709081 et sous le n° de quittance : 151040.

Le nouveau conseil de la dite résidence a été désigné comme suit :

Président : Mr Ibrahim Dahdouh

Trésorière : Mme Refka Saïdane

Membres : Mr Chedly Houri - Mr Chaker Melliti - Mr Hatem Abdelli.

2022403143APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix de 40%

Maître Zohra Chagra

Avocate auprès de la cour de cassation

23 rue Habib Chagra Gabès

Tel/Fax : 75.273.955

Matricule fiscal : 796264/V

1/ Le poursuivant : Manufacture de panneaux bois du sud société anonyme au nom de son représentant juridique, registre de commerce n°B1134551997 siège social à la route de Gabès km 1.5 Sfax.

2/ Le défendeur : Abdejelil Ben Abderrahmane Ben Rhouma Thabet, ouvrier, sis à tertech Gafsa.

3/ Avocat poursuivant : Maître Chagra Zohra, avocate à la cour de cassation 23 rue Habib Chagra 6000 Gabès.

4/ Objet de la vente : morceau de terrain rectangulaire situé à la rue Hassen Iben Noomen Oudref Gabès d'une superficie totale égale à 697 m² il se compose d'un immeuble à usage d'habitation individuelle exploité garderie se compose de véranda, d'une partie couverte, séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine avec petite véranda coté ouest, WC non complet coté nord ouest, clôturer dans un niveau de 3.5 m coté sud, ouest et nord et dans un niveau de 2 m à la façade coté Est, construit de la matière brique, la toiture est en béton tout le sol en carrelage, quelque murs au niveau de centre couverte sont habillés en faïence aussi la salle de bain et la cuisine, en bon état de construction.

Les limites de l'immeuble sont : Nord Faouzi Said, Sud rue en 8 m de largeur où existe une 2ème entrée, Est rue Hassen Iben Noomen en 10 m de largeur, où existe son entrée principale, Ouest Mustapha Rhouma.

5/ Mise à prix : Cent trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze dinars (103.794.000 d) après la réduction du prix de 40% auquel s'ajoutent les frais de poursuite et les honoraires d'avocat fixée par le tribunal dans la première audience à Mille neuf cent soixante neuf dinars et 350 millièmes (1.969.350 d) et les frais des poursuites complémentaires qui seront fixées le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès le lundi 13 février 2023 à partir de 9 heures du matin au local du tribunal de première instance rue Farhat Hached Gabès.

7/ La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R03034VEPA1

Vente immobilière

Partie saisissante : les héritiers de Ftima Ahmed Ben Bechir Ben Mohamed qui sont : 1) sa femme Habiba Dardori Dardori et leurs fils : Chaker, Chafi, Hajer, Houda.

2) Mannai Zohra Ben Omar Ben Ali habitants à El Guattar Gafsa.

Partie saisie : les héritiers de Ftima Ali Ben Abdallah qui sont : sa femme Guattaria Mouna bent Abdellaziz et leurs fils Zouhair, Elfadhel, Mouhamed, Rached, Anis, Samira et Zohra habitants à cité Ezouhour El Guattar Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Bennour Hédi, avocat à la cour, 76 rue Youssef Ben Yakoub Gafsa.

L'immeuble saisi : Tout l'immeuble non immatriculé, qui consiste en un espace d'habitation et une boulangerie sise à cité Ezouhour El

Guattar gouvernorat de Gafsa sa superficie totale est de 196 mètres carrés (196 m²).

Il est limité au Sud par une route, au nord Haddad Amor, de l'est Malouh Taib, l'ouest par une ruelle fermée, l'espace d'habitation se compose d'une salle, un hall, une cuisine et une salle de bain sa superficie couverte de 85 m² la boulangerie se compose de grande salle et une chambre sa superficie couverte de 111 m².

La mise à prix : le prix d'ouverture de l'immeuble a été fixé à quatre vingt huit mille sept cent dix sept dinars et cinq cent millimes (88.717.500 D) suivant l'expertise de monsieur Silimi Ridha, sur ordonnance sur requête n°50347 du 12/4/2022 délivrée par Mr le président du Tribunal de 1ère instance de Gafsa.

La vente sera faite au dernier.

Date, heure et tribunal de la vente : La vente aura lieu lundi, 30/01/2023 à 9 heures du matin à la salle des criées du Tribunal de 1ère instance de Gafsa avenue Habib Bourguiba - Gafsa.

Visite de l'immeuble : Tous les jours aux heures du travail administratif, pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la greffe du Tribunal de 1ère instances de Gafsa où est déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Bennour Hédi Avocat à la cour, 76 rue Youssef Ben Yakoub Gafsa.

Tout surenchérisseur doit consigner le tiers du prix fixé avant la vente par le biais d'un avocat qui va surenchérir à sa place.

2022R03036VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix de 40%

Maître Sondes Ben Salha

Avocate auprès de la cour de cassation

12 Rue Ejileni Elhbib Gabès

Tel : 75.274.115

Matricule fiscal : 969801/H A P

1- Le créancier poursuivant : Nebil Ben Abdelaziz Ayadi, son métier médecin, demeurant à Sfax.

2- La partie saisie : Kaled Ben Salah, retraité, CIN n°03218957 demeurant à la rue du citron cité l'oasis n°25 Gabès.

Avocate poursuivant : Maître Sondes Ben Salha Avocate auprès de la cours de cassation domicilié, 12 Rue Ejileni ELhbib Gabès.

3- Immeuble à vendre : 1- des parts indivises du titre foncier n°730 Gabès dénommé «mabrouka Gabès II» Déposé auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Gabès sous les références, volume 1 n°4164/1 revenant à Kaled Ben Salah soit des parts indivises d'une résidence au rez-de-chaussée et à l'étage sise à bab bhar au bord de la rue de Bizerte Gabès.

4- Mise à prix :

Quarante et un mille six cent quatre vingt dix neuf dinars 970 millimes (41.699.970 d) après la réduction du prix de 40% auquel s'ajoutent les frais de poursuite et les honoraires d'avocat fixés par le tribunal de première audience à deux mille cinq cent treize dinars 678 millimes (2.513.678 d) et les frais des poursuites complémentaires qui seront fixée le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : Le lundi trente janvier deux mille vingt trois (30/01/2023) à 9 H devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

6- Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les non-résidents et étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2022R03037VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction du prix de 40%

Maître Sondes Ben Salha

Avocate auprès de la cour de cassation

12 Rue Ejileni ELhbib Gabès

Tel : 75.274.115

Matricule fiscal : 969801/H A P

1- Le créancier poursuivant : La Banque Nationale Agricole, représentée par son représentant légal,S A au capital de 100.000.000 D, dont le siège social est à rue SYRIE Tunis. R.C : 142431996.

2- La partie saisie : Madame Souad Beni Abdallah Bardi, son métier le travail, CIN n°03297117 demeurant à la rue Les Pyramides Chatt Essalem Gabès.

Avocate poursuivant : Maître Sondes Ben Salha Avocate auprès de la cour de cassation domiciliée, 12 Rue Ejileni ELhbib Gabès.

3- Immeuble à vendre : 1- Objet du titre foncier n°7682 Gabès dénommé «dar el hana» Déposé auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Gabès sous les références, volume 1 n°2679 revenant à Souad Bardi soit une résidence au rez-de-chaussée et à l'étage sise à el blad Gabès.

4- Mise à prix :

Cent dix huit mille deux cent dinars (118.200.000 d) après la réduction du prix de 40% auquel s'ajoutent les frais de poursuite et les honoraires d'avocat fixé par le tribunal de première audience à deux mille deux cent trente deux dinars 175 millimes (2.232.175 d) et les frais des poursuites complémentaires qui seront fixée le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : Le lundi trente janvier deux mille vingt trais (30/01/2023) à 9 H devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

6- Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut-être visité : Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les non-résidents et étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées. Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2022R03038VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à la rue Houland n°3 Tunis,

Immatriculée au RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Najet Bent Abdallah Miled, Titulaire de la CIN n°04144974 demeurant à rue Bir Ben Fraj Moknine

Avocat poursuivant :

Maître Imed Eddine Chebaane, Avocat, rue Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

8 parts des 85 parts indivises objet du titre foncier n°2930 Sousse, parcelle n°4, 7 et 8, d'une superficie totale de 7201 m², consistant en un terrain agricole, situé à HERGLA, la parcelle n°8 sera incorporée au D.P.M., les 8 parts correspondant à 655.25 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 23/01/2023 à 9h.

Mise à prix :

Soixante cinq mille cinq cents vingt cinq Dinars (65.525,000 D), avec les frais et honorais taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S01494VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la saisie immobilière

Et après la réduction du prix initial de vente au niveau de 40 %

En application des dispositions des articles 418 et 425 du CPCC

1- Partie poursuivante : Chettaoui Ben Naceur Mahjoub demeurant à Chott Essalem - Gabès.

2- Partie poursuivie : Mohamed Motta Ben Mahmoud Khadri demeurant à la cité de Saltenia, rue 5002 n°58 - Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Fethi Kabaou avocat à la cour de cassation sis à rue Imriou el Kais Gabès.

4- Immeuble saisi : la totalité de parts indivises de la partie poursuivie dans le titre foncier n°28423 Gabès dénommé "El Khadri" composé de deux (02) terrains sis au sud ouest de Gabès d'un coté et au bord du chemin menant d'el Hamma à Gabès et oued chehab el hamd d'un autre coté, et d'une superficie totale de 1679775 m², et dont les parts de la partie saisie sont estimées à 41.18 sur la totalité de 304 parts constituées selon le rapport d'expertise technique rédigé par l'expert Mr Mohamed Hédi Sahbi en vertu de l'ordonnance sur requête émanant du président du tribunal de première instance de Gabès portant le numéro 5012 et datant du 19/5/2021, accompagnée par l'autorisation judicaire numéro 5162 datant du 31/5/2021 et ce comme suit :

- La parcelle numéro "C11" d'une superficie totale de 5.1612 hectares et qui consiste en un terrain nu à coté de la route de Gabès d'une longueur de 244.89 mètres.

- La parcelle n°C18" et "C2" d'une superficie totale de 13.3021 hectares et qui consiste en un terrain agricole exploité actuellement dans la pluviale d'oliviers, contenant 67 oliviers tous productifs mais négligés bien que la propriété dispose d'une bonne base pour l'exploitation agricole.

- La parcelle numéro "A11" d'une superficie totale de 3.4149 hectares et qui consiste en un terrain agricole nu et négligé.

5- Mise à prix : Estimé à cent vingt-cinq milles trois -cent trente dinars (125.330.000 d) suite à la réduction du prix initial de vente au niveau de 40 % en application des' dispositions des articles 418 et 425 du CPCC outre les frais des poursuites qui seront annoncées le jour de l'adjudication.

6- Tribunal, lieu et date de l'adjudication : elle aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Gabès sis au palais de justice à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi 13 février deux mille vingt- trois (13/02/2023) à partir de neuf heures du matin.

7- Conditions de visite et d'inspection : le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine ainsi que le cahier des charges peut être consulté tous les jours de la semaine également et ceci au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant.

2022X01597VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Thouraya Boulila Hammami Avocate à la cour de cassation, domiciliée à la Rue Abou Kacem Chebbi troisième étage, bureau n°305 Sfax.

Date des enchères publiques : Le Lundi Trente Janvier deux mille vingt trois (30/01/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège à la Rue Victor Hugo Sfax.

Les poursuivants :

1/ Société SOFAP au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°111921997 au Tribunal de Première Instance de Sfax avant et actuellement au registre National des Entreprises sous le n°17773C ayant son siège social à la Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au bureau de son avocate Maître Thouraya Boulila Hammami ayant son domicile Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n° 305 Sfax.

2/ Société SCPC au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°B183611999 avant et actuellement au registre National des Entreprises sous matricule unique 385191JAM000 ayant son siège Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au Cabinet de son Avocate Maître Thouraya Boulila, Hammami Avocate domiciliée Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Rex Palace 3ème étage Bureau n° 305 Sfax.

Les débiteurs saisis :

- Zied Ben Abdelwaheb Bouchaala, Directeur Technique d'une Société titulaire de la carte d'identité nationale n°05356532, domicilié 84 Avenue Kheireddine Becha Sakiet Ezzit Sfax.

- Lobna Bent Abdellatif Bouchaala, sa profession responsable dans une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°05382845, demeurant entre Route de Teniour et Route de Tunis Impasse El Azouza Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Thouraya Boulila Hammami, Avocate à la cour de cassation, domiciliée Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Immeuble à vendre : Il s'agit de l'ensemble de l'immeuble possédé par les deux débiteurs dans l'indivision entre eux qui se compose d'un étage supérieur utilisé comme logement et qui est édifié sur le logement de la mère du premier débiteur Madame Naima Besbes sis à la Ceinture reliant les deux Routes de Tunis et de Teniour et dénommée par le public "Impasse El Azouza" km 4.8 à gauche en direction de la première Route et à droite de la ceinture en direction de la deuxième Route Sfax.

Cet étage se compose de 04 chambres, un hall, une cuisine, des escaliers du côté Est donnant accès à la Rue qui le limite du côté Est avec l'ensemble de la construction qui comporte un dépôt et la chambre située à l'angle Sud Ouest limité au Sud par une impasse à l'Est par le reste du terrain, au Nord par le reste du terrain et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

L'accès à cet étage se fait par une porte en fer avec un seul volet ouvrant à l'Est et donnant accès aux escaliers, son sol est en carrelage ayant un longueur de 1,50 s'étendant sur 4,57 cm. A son terminus on trouve une autre porte en fer d'un seul volet donnant accès à l'espace d'autres escaliers s'étendant sur une longueur de 5,64 mètres. On trouve à sa fin et à gauche de son accès une autre porte en bois ouvrant à l'Est d'un seul volet.

L'immeuble se compose de 04 chambres, une grande salle de réception, une cuisine complètement équipée, son toit est en dalles et son sol est en parterres comportant une petite cuisine dont le toit est en panneaux-Sandwichs, on trouve à son angle Sud Ouest la carcasse d'une construction couverte sans séparation, sans équipement et sans enduit, ses murs intérieurs, et extérieurs sont en brique, ses sols sont mixtes certains sont en parterres et d'autres sont en carrelages ou en ciment, son toit en dalles et revêtu par des faux plafonds en staff, d'une hauteur de 2 90 mètres.

La boiserie de l'immeuble se rapportant aux portes est de qualité moyenne ainsi que les équipements sanitaires, les fenêtres sont mixtes certaines sont en aluminium et d'autres sont en bois, elles sont équipées par des rideaux en Mischler et ne sont pas protégées par du fer forgé à l'extérieur.

Les équipements électriques de l'immeuble sont modernes et de gamme moyenne.

L'immeuble est entouré par un réseau électrique de tension normale, l'endroit est équipé par l'eau potable, le téléphone, la canalisation d'assainissement, le réseau du gaz national.

L'accès à l'immeuble se fait par des escaliers du côté Est, sa première partie est non couverte ayant une longueur de 1,50 m et sa deuxième partie est couverte d'une largeur de 1 m.

On trouve à l'angle Sud Ouest de l'ensemble de la parcelle de terrain un garage dépendant de l'ensemble de l'étage séparé par le reste de la ceinture par une porte en fer comportant 04 volets qui se compose de deux parties la première à l'entrée s'étendant du Sud au Nord 4,34 m et d'une largeur de l'Est à l'Ouest 3,16 m. On trouve à son angle Nord Est une porte en bois d'un seul volet bien fermée et non exploitée par son propriétaire une autre porte intérieure s'étendant du Sud au Nord 2,25 m et ayant une largeur de l'Est à l'Ouest 1,90 m. Son sol est revêtu par des carrelages, son toit est en dalles d'une hauteur de 2,30 m, l'ensemble de toute sa superficie se rapportant au terrain et la construction 26,44 m².

Sa superficie : La superficie couverte de l'immeuble est de 197,50 m², la superficie d'une partie de la construction inachevée est d'environ 34,45 m² la superficie de l'espace de la cuisine dont le toit est en panneaux sandwich est d'environ 10m², la superficie du garage se composant du terrain et de la construction est d'environ 26,44 m².

Ses limites : Limitée au Sud par l'impasse précitée à l'Est par un passage au Nord par le reste de la propriété et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

Mise à prix : Cent quarante deux mille dinars (142 000,000 d) en sus des frais et des redevances qui seront déterminés lors du règlement définitif.

N.B : Il est possible de visiter l'immeuble à vendre tous les jours au cours des horaires de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges ou le Cabinet de l'Avocate poursuivante sis à la Rue Abou Kacem Chebbi 3ème étage Bureau n°305 Sfax,

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Chaque enchérisseur non Tunisien doit obtenir une autorisation d'acquisition délivrée par le gouverneur de Sfax.

2022X01621VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance d'Ariana

Numéro de dossier : 270

A la date du 22 novembre 2022 le juge chargé de distribuer l'argent du tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°270 a pris sa décision d'ouvrir les procédures de distribution de l'argent assuré avec le trésorier régional dans le reçu financier Ariana selon le Quittance n°M021753 du 20/11/2019 et le certificat de dépôt n°45/2022 du 20/6/2022, qui comprend la somme de trente-huit mille dinars (38 000.000 dinars) en fonction de la demande de distribution de l'argent assuré, le sujet des

dispositions relatives à l'emploi numéro 39572, 39544, 39540, 39538, 39542, le 39552, 39520 et 39530 émis par le tribunal première instance d'Ariana du 17/12/2018, soumise Par Maître Rym Romdhane au nom d'Aziza Ben Massoud, Dora Tayechi, Asmaa Akaychi, Malika Hajri, Mabrouka Ghdifi, Moufida Soltani, Radhia Hamdi et Hanan Khaldi contre la société FASHION -TEX ayant le registre du commerce n°1900292D, son numéro d'identification fiscale est 1194862X situé au 83 Rue jawdat el hayet Chatrana 1 Soukra 2036, et suivant les dispositions de l'article 468 du code des procédures civiles et commerciales «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2022T01347VEPA2

Faillite

STE GOLDEN BODY WEAR

Rue Omar Ibn Khatab Hiboun 5100 Mahdia

IU : 1314888 C

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 12/7/2022 décidant la faillite de la société GOLDEN BODY WEAR et la faillite de la gérante Mme Houda SADAOUI, date de cessation de paiement 23/4/2021 la nomination de Mr Makram Ben ABDERRAHMEN en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au liquidateur à Rue Commandant Bejaoui Sousse Immeuble Cogeb Tower B7.

Tél : 73 203 045

2022S01500VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société Thermal Oasis Hôtel

Siège social : Rue Les Oranges Imm. Jabbes Jawhra Sousse

MF : 1069952X/A/M/000

Suivant jugement du Tribunal de première Instance de Sousse n°5261 en date du 12/12/2022, il a été déclaré la cessation de paiement des dettes de la société Thermal Oasis Hôtel et ce à compter du 29/01/2014, et la faillite de la dite société.

La désignation de Mr Jamel El Kamel syndic de faillite et Mme Amani Ezitouni Juge Commissaire et ordonne l'insertion de l'extrait de ce jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens, il en est fait mention au registre national des entreprises.

Les créanciers sont appelés à remettre au syndic de faillite à son adresse avenue Dr Taieb Hachicha M'saken 4070 Sousse leurs titres de créances et ce conformément au délai et procédures légales.

2022S01516VEPA2

Jugement de faillite

Par décision du Tribunal de Première Instance de Mahdia du 16 Mars 2022- relative au dossier du Règlement Judiciaire n°2019/05. Il a été décidé la Faillite de la Société MONACO D'import- Export, SARL sise à la Rue Ibn Sina - mat-fisc : 25052 W, en la personne de son Gérant et la nomination de Abdelaziz Marzouk, Syndic de Faillite.

2022S01521VEPA2

STE IMPORT EXPORT INTERNATIONAL SARL

RNE : 1089578F

45, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Capital : 10.000, 000 dt

Suivant décision du tribunal de 1ère instance de Tunis, en date du 10/3/2021 dans l'affaire n°70 liquidation, il a été décidé de nommé Monsieur Sahbi Siguani en tant que liquidateur de la société IMPORT EXPORT INTERNATIONAL Sarl, au lieu de défunt Monsieur Mohamed Yahia.

Bureau de liquidation : 86 avenue Habib Bourguiba Ariana, 1er étage Bureau G 1

Tél : 95.656.666.

2022403139VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE

SOFTEN

S.A. au capital de 4 001 544 Dinars

Z.I, rue des Sciences - Grombalia

RNE : 0539181 K

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 février 2023 à 15h au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Entérinement des conditions de fonds et de forme relatives à la réunion;

- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées; approbation de ces conventions;

- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2021

- Affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence;

- Questions diverses.

2022T01367SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration convoque les associés de la société et son commissaire aux comptes à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 janvier 2023 à 12 heures à l'hôtel Maison Blanche sis au n°45 Avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales et approbation desdites opérations;

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pendant l'exercice clos le 31/12/2018

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité légales.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sis à la rue du Lac de constance immeuble Carthage center les Berges du Lac 1053 Tunis, Tunisie.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» en langue arabe en date du 23/12/2022 et au journal «Le Quotidien» en langue française en date du 23/12/2022.

2022403144SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration convoque les associés de la société et son commissaire aux comptes à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 Janvier 2023 à 10 heures à l'hôtel Maison Blanche sis au n°45 Avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital en numéraire à libérer soit par versement en espèce ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Augmentation du capital en numéraire à libérer par versement en espèce après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;

4. Modification corrélative des statuts.

5. Emission des obligations convertibles en actions soit par versement en espèce ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

6. Emission des obligations convertibles en actions par versement en espèce après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité légales.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sis à la rue du lac de constance immeuble Carthage centre les Berges du Lac 1053 Tunis, Tunisie.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» en langue arabe en date du 23/12/2022 et au journal «Le Quotidien» en langue française en date du 23/12/2022.

2022403145SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline de transport du gaz naturel destiné d'alimenter la ville de Siliana en gaz naturel.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Siliana, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2022R03039MINA4

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Fethi Ben Sadok Charfi titulaire de la CIN n°04195543, déclare la perte de son acte de propriété n°15/9080 en date du 6/4/2010, objet du titre foncier n°62168 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Béni Hassene sous n°244 le 20/12/2022.

2022S01515DIVD2

Avis

Sadoq Ben Mohammed Ben Al-Mishri Ben Abdullah, né le 9 août 1958, de nationalité tunisienne, marié, son adresse est à la route de l'Aéroport, Km 4, Al-Bahri district 2, Sfax, sa carte d'identité est le 01113579, annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°02/45061 pour le titre foncier nommé Masouda n°119311, Sfax, sa superficie est 108077 m² sis à sghar Gouvernorat d'Agareb, Sfax, la lettre F, et il veut extraire une deuxième copie originale dudit titre de propriété.

Quiconque a une objection, qu'il la soumette au Service de conservation de propriété foncière de Sfax dans un délai d'un mois à compter de la date de publication.

Les objections ne sont plus recevables passé le délai susvisé.

2022X01626DIVD2

Perte d'un document de propriété

Monsieur Lotfi Ben Abdelkarim Elhajri titulaire de la CIN n°01599413 du 14/8/1998, annonce la perte du document de propriété n°07/74439 objet du Titre Foncier n°57617 Bizerte Ariana suivant le certificat de perte n°3792 du 16/12/2022 délivré du Poste de Police Bizerte Nord.

2022403141DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif
Société City bel SA

Société anonyme

Capital social : 6.600.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte - Appt B6-1Rue Neptune 1090 Les Jardins de Carthage -Tunis
Identifiant Unique : 1595762Z

Suite à l'annonce n°2022402066SANB2 parue au JORT N°98 du 19/08/2022

Lire : 4/ Banque dépositoire des fonds : AMEN BANK - Agence Avenue Mohamed V - Tunis et non pas Banque dépositoire des fonds : BANQUE DE TUNISIE - Agence Avenue Mohamed V - Tunis.

Le reste demeure sans changement.

2022403126RECZ9